

Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20250320-25-23-Al Date de télétransmission : 20/03/2025 Date de réception préfecture : 20/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 MARS 2025 A 19H30

Le 17 mars 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 11 mars 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, , Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Brahim OUAREM (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Philippe DECOMBLE (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Marie-Christine CRIBIER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc LE MEUR), Norman PANTER (pouvoir Alice SEBBAG), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Philippe ROGER) Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI) Zagros-Hammi TUM (Pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents Excusés:

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice: 39 présents: 29 représentés: 10

absents:

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Patricia BARTOLI est élue secrétaire.



Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20250320-25-23-Al Date de télétransmission : 20/03/2025 Date de réception préfecture : 20/03/2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

Délibération n°25-23

DGA: Caroline CARSOULLE

Service: Pôle Santé

Affaire suivie par Michelle CARRIC

RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 DU CMPP, BUDGET ANNEXE VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2312-1,

VU l'article 13 de la loi n°2018-32 en date du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,

VU l'avis favorable de la commission Santé Solidarité locales, Petite enfance, Accompagnement des séniors, Devoir de mémoire, Politique de la ville, Emploi et Insertion, Prévention réunie le 7 mars 2025,

APRES la présentation de Monsieur le Maire et l'intervention des représentants des groupes constituant le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 du CMPP, Budget annexe Ville, ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du débat relatif aux Orientations Budgétaires pour 2025 pour le CMPP, Budget annexe Ville.

VOTE le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2025 pour le CMPP, Budget annexe Ville

VOTE

Pour : 37 Contre :

Abstention: 2 (M. Zlowodzki, Mme Le Foll)

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du maire.